

Michèle VICTORY

Députée de l'Ardèche

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la
Jeunesse
110 rue de Grenelle
75375 PARIS SP07

Réf : MV/GC/200511

Objet : Concours de l'Éducation nationale

Paris, le 11 mai 2020

Monsieur le Ministre,

De nombreux enseignants contractuels s'inquiètent des annonces qui ont été faites ces dernières semaines concernant les concours internes et externes de l'Éducation nationale.

En effet, vous avez annoncé, concernant les concours internes, que des oraux seraient organisés en septembre, alors que les concours externes se limiteraient à un écrit, seulement contrôlé par un oral au printemps prochain.

Ce choix d'un oral en septembre représente une rupture d'égalité entre les candidats, en la défaveur de ceux qui œuvrent déjà auprès des élèves.

- Les candidats du concours externe ne seront admis qu'avec un concours écrit. Si l'idée d'un oral au printemps pour valider les acquis de l'année de stage pourrait être une piste d'évolution de ces concours, dans ce cas, pourquoi ne pas l'appliquer à l'ensemble des candidats ? Pourquoi demander davantage aux candidats qui ont déjà œuvré sur des postes similaires, en tant que contractuels ?
- La rentrée scolaire est toujours pour les contractuels une période d'incertitude et d'inquiétude. Est-ce qu'ils auront une affectation ? Où ? Dans combien d'établissements ? Désormais à cela s'ajoutera le stress d'un oral à préparer en plus d'une hypothétique rentrée.
- Ces enseignants, contractuels, vont donc devoir préparer leur rentrée, pour offrir à leurs élèves le meilleur enseignement possible, tout en préparant un oral décisif pour leur avenir ? Ce n'est une situation idéale ni pour les enseignants, ni pour leurs élèves.

Monsieur le Ministre, je vous ai déjà alerté à de nombreuses reprises sur la situation des enseignants contractuels, en particulier lors de nos débats sur la loi « École de la confiance ». Aujourd'hui encore, ces enseignants et personnels, sans qui notre École ne fonctionnerait pas, ne sont pas considérés. Comment justifier que le concours soit plus facilement accessible à des candidats sans expérience plutôt qu'à des professionnels qui sont déjà au cœur de notre système éducatif ? Alors que leurs homologues de l'enseignement agricole ont, eux, vu ces épreuves orales supprimées.

Permanence : 1, rue Sadi Carnot 07100 Annonay 04.75.69.91.94 permanence@michelevictory.fr

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 Paris Cedex michele.victory@assemblee-nationale.fr

michelevictory.fr

La pétition qui a déjà réuni plus de 18 000 signatures à ce jour souligne bien l'incompréhension des personnels, déjà au service de l'Etat, face à ces modalités de certification des concours.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, plus que jamais, il nous faut recruter largement. Vous l'avez partiellement reconnu en annonçant des créations de postes dans le primaire mais avez malheureusement oublié le secondaire. Comment comptez-vous alors répondre aux besoins d'enseignement dès la prochaine rentrée, et en particulier dans le secondaire ?

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michèle Victory, députée d'Ardèche



ainsi que les députés Socialistes et apparentés de la Commission des affaires culturelles

Régis Juanico, député de la Loire



Josette Manin, députée de la Martinique



Sylvie Tolmont, députée de la Sarthe



Michèle VICTORY

Députée de l'Ardèche

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et
de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75375 PARIS SP07

Réf : MV/GC/200512

Objet : Concours internes de l'Éducation nationale

Paris, le 12 mai 2020

Monsieur le Ministre,

De nombreux enseignants contractuels s'inquiètent des annonces qui ont été faites ces dernières semaines concernant les concours internes et externes de l'Éducation nationale.

En effet, vous avez annoncé que, pour ce qui concerne le concours internes, des oraux seraient organisés en septembre, alors que les concours externes se limiteraient à un écrit, seulement contrôlé par un oral au printemps prochain.

Ce choix d'un oral en septembre représente une rupture d'égalité entre les candidats, en la défaveur de ceux qui œuvrent déjà auprès des élèves.

- Les candidats du concours externe ne seront admis qu'avec un concours écrit. Si l'idée d'un oral au printemps pour valider les acquis de l'année de stage pourrait être une piste d'évolution de ces concours, dans ce cas pourquoi ne pas l'appliquer à l'ensemble des candidats ? Pourquoi demander davantage de candidats qui ont déjà œuvré sur des postes similaires, en tant que contractuels ?
- La rentrée scolaire est toujours pour les contractuels une période d'incertitude et d'inquiétude. Est-ce qu'ils auront une affectation ? Où ? Dans combien d'établissements ? Désormais à cela s'ajoutera le stress d'un oral à préparer en plus d'une hypothétique rentrée.

Permanence : 1, rue Sadi Carnot 07100 Annonay 04.75.69.91.94 permanence@michelevictory.fr

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 Paris Cedex michele.victory@assemblee-nationale.fr

michelevictory.fr

- Ces enseignants, contractuels, vont donc devoir préparer leur rentrée, pour offrir à leurs élèves le meilleur enseignement possible, tout en préparant un oral décisif pour leur avenir ? Ce n'est une situation idéale ni pour les enseignants, ni pour leurs élèves.

Monsieur le Ministre, je vous ai déjà alerté à de nombreuses reprises sur la situation des enseignants contractuels, en particulier lors de nos débats sur la loi « École de la confiance ». Aujourd'hui encore, ces enseignants et personnels, sans qui notre École ne fonctionnerait pas, ne sont pas considérés. Comment justifier que le concours soit plus facilement accessible à des candidats sans expérience plutôt qu'à des professionnels qui sont déjà au cœur de notre système éducatif ? Alors que leurs homologues de l'enseignement agricole ont, eux, vu ces épreuves orales supprimées.

A un moment où il nous faut absolument recruter largement pour répondre aux besoins d'enseignement, particulièrement en maths ou en langues, il nous faut mettre en œuvre toutes les opportunités afin de répondre aux besoins de nos élèves.

La pétition qui a déjà réuni plus de 18 000 signatures à ce jour souligne bien l'incompréhension des personnels face à ces modalités de certification des concours.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de répondre favorablement à cette demande, qui répond à une attente justifiée de personnels qui œuvrent déjà au service de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma haute considération.

Michèle VICTORY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a long horizontal line extending to the right, ending in a small flourish.

Jeudi 14 mai 2020

Situation des enseignants contractuels et disparité de traitement aux concours : le groupe Socialiste et Républicain du Sénat demande au ministre de l'Éducation une égalité de traitement entre candidats au concours externe et au concours interne

La période de réouverture des établissements scolaires dans un contexte de crise pandémique requiert rapidement un encadrement renforcé au sein de l'Éducation nationale. Le groupe socialiste et républicain du Sénat, dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation a tenu à faire part de sa préoccupation face à la situation des enseignants contractuels et suppléants.

Les conditions d'accès et le déroulement du concours interne opposables à ces personnels en situation très précaire font apparaître une réelle disparité de traitement entre ces derniers et les candidats au concours externe. Les candidats au concours externe se verront ainsi exceptionnellement, compte tenu des circonstances liées à la pandémie, dispenser d'épreuves orales et seront vraisemblablement admis à l'issue des épreuves écrites. En revanche, les candidats au concours interne continueront à être soumis aux oraux et devront attendre le mois de septembre pour passer ces épreuves alors même que les épreuves d'admissibilité ont déjà débuté.

Pour les sénatrices et sénateurs socialistes et particulièrement ceux de la Commission Culture et Éducation, cette disparité de traitement est injustifiable. En effet, ces personnels contractuels et suppléants bénéficient d'une véritable expérience pédagogique de plusieurs années devant les élèves. Ils sont habitués à travailler dans des conditions difficiles (services sur plusieurs établissements, remplacement au pied levé, changement fréquent des affectations ...). Enfin, ils ne bénéficient pas de temps dégagé sur leurs services pour préparer au mieux leurs concours.

La reprise de l'enseignement en classe se déroule dans des conditions compliquées et accroît les besoins d'enseignants dans l'ensemble des établissements. Leur présence doit également être renforcée pour assurer le maintien de « l'école à la maison » pour les enfants qui ne retourneront pas en classe avant le mois de septembre.

Il apparaît donc paradoxal et pour le moins incohérent de se priver de compétences avérées, en maintenant le concours interne dans des conditions discriminatoires et en reportant à l'automne l'épreuve orale de ce concours interne ainsi que l'éventuelle titularisation de personnels déjà opérationnels (contrairement à la grande majorité des futurs admis au concours externe).

Les contractuels et suppléants qui représentent un enseignant sur quatre, ne sauraient demeurer les parents pauvres de l'Éducation nationale, exerçant dans des conditions difficiles, sous-payés, ne disposant d'aucune décharge pour préparer le concours et désormais soumis à des conditions discriminatoires de titularisation.

Les sénatrices et sénateurs socialistes ont donc demandé au ministre de revenir sur sa décision annoncée le 15 avril dernier et de procéder à la titularisation des candidats au concours interne, dès l'issue des épreuves d'admissibilité.